

L'an deux mille vingt et un et le **vingt-neuf janvier à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en web conférence et à la salle du conseil à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents :

En salle de conseil : Karine POTHIER, Aurélien BERRY, Franck RAMPON, Dominique VIOT

En visio-conférence : Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Gaëlle LABALME, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Marianne MORSLI, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX.

Absents excusés :

Evelyne Monfray

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents et représentés : **14**

Date de la convocation : 22 janvier 2021

Date d'affichage : 22 janvier 2021

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Dominique VIOT a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

M. le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : modification des conditions de location de la salle de conseil.

Délibérations

- Autorisation de signature de la convention cadre CTG 2020-2025 avec la CAF

Autorisation de signature d'un avenant à la convention de fourrière avec la SPA de Mâcon

- Autorisation de signature d'un avenant à la convention de fourrière avec la SPA de Mâcon pour 2021

Délibérations :

N°01 : Autorisation de signature de la convention cadre de la convention territoriale globale 2020-2025 avec la CAF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 38 du 25 novembre 2016 relative au renouvellement du contrat intercommunal enfance jeunesse avec la CAF de l'Ain pour une durée de 4 ans et de la délibération n°49 du 18 décembre 2020 relative à la signature de l'avenant n° 2 pour la période 2020-2021.

Cette convention cadre territoriale globale 2020-2025 est le remplacement du contrat enfance jeunesse.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte les termes de la convention cadre territoriale globale 2020-2025**
- **Autorise M. le Maire à signer ladite convention.**
- **Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.**

N°02 : Autorisation de signature d'un avenant à la convention de fourrière avec la SPA de Mâcon pour 2021

La convention avec la SPA permet de répondre à l'obligation d'avoir une fourrière municipale en cas de découverte d'un animal errant. Elle n'a pas été utilisée à ce jour, le propriétaire des animaux découverts ayant été identifiés.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que vu la conjoncture actuelle, les frais de fourrière étant très élevés, le conseil d'administration de la SPA a décidé l'augmentation de service de 5 centimes d'euros par habitant.

Le montant pour la convention simple passe de 0,70 à 0,75€ par habitant, et la convention avec déplacement(n°2) passe de 0,85 à 0,90 € par habitant.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte l'augmentation de 0.70€ à 0.75€ par habitant**
- **Autorise M. le Maire à signer l'avenant simple à la convention pour l'année 2021**

N°03 : Modification des conditions de location de la salle de conseil pour les professionnels

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'ajouter un tarif pour la location de la salle de conseil pour une location récurrente. Il rappelle les délibérations n° 9 du 3 mars 2017 et n° 1 du 6 février 2020, les conditions actuelles vont de 5 € de l'heure à 25 € la journée et 40 € le forfait de 10 heures.

Il est proposé d'ajouter le tarif de 225 € le mois pour une utilisation régulière en précisant que, dans ce cas, il ne s'agit pas d'une utilisation exclusive et que la salle pourra être utilisée pour un usage municipal ou une autre location ponctuelle.

Le conseil municipal après avoir délibéré à 11 Pour et 3 Abstentions (Roger Ribollet, Marianne Morsli et Dominique Viot) :

- **Accepte d'ajouter le tarif de 225€ par mois pour la location de la salle du conseil pour une utilisation régulière**
- **Autorise M. le Maire à signer les nouvelles conditions de location de la salle de conseil**
- **Autorise M. le Maire à signer le contrat de location de la salle de conseil**

Rapport des commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

Prochaine réunion de CCAS le 24 février.

Aide à la personne : peu de demandes.

Finances

Prochaine réunion de commission en présentiel le mercredi 10 février à 20h.

Communication fêtes et cérémonies

Boite à livres à faire vivre avec des thèmes.

Le bulletin terminé est en cours de distribution.

Prochaine action : le site internet ; réunion de la commission communication mercredi 17 février 20h.

Urbanisme et environnement

Les travaux prévus sont en attente compte tenu du temps.

Modification du PLU : une réunion avec les PPA (Personnes Publiques Associées) est prévue le lundi 22 février ; il s'agit de présenter les modifications envisagées afin de prendre en compte au plus tôt les remarques éventuelles.

Bâtiments communaux

Une réunion de la commission a eu lieu le 21 janvier.

Problèmes de PAC : une intervention de la société Doridon est prévue le 8 février pour identifier la cause des arrêts intempestifs ; a priori il doit y avoir une fuite sur la partie extérieure de la tuyauterie. Les séparateurs des urinoirs sont en place dans les toilettes de la salle des fêtes.

L'eau mitigée est en place à l'école: nécessité d'avoir le chauffe-eau en marche permanente.

On constate une forte consommation de papier essuie-main avec la fréquence de lavage des mains des enfants.

Le digicode est remplacé au local des pompiers.

Des travaux seront à faire suite au contrôle APAVE.

Réflexion en cours sur le panneau d'affichage public.

Réflexion en cours sur la salle des fêtes.

Projet de réaménagement du secrétariat à l'étude.

Une réunion devra être faite avec les pompiers pour identifier les travaux à faire. Attente d'une proposition de date.

Chiffrage réalisé pour changer les luminaires des bâtiments communaux en leds pour faire des économies.

Voir la mise en place d'un capteur CO2 à la salle des fêtes pour vérifier la qualité du renouvellement de l'air.

Questions / informations diverses

Aménagement ludique

Il est proposé de débattre du principe d'un éventuel aménagement ludique dans la commune.

Après débats il est convenu:

- de travailler sur un aménagement mixte au niveau des âges, parcours sportif, parcours santé, voir ce qui a été fait à Bey, piste de roller ;
- A la vue de tous pour limiter les dégradations
- Avec des bancs
- De mettre en place une commission « Aménagement ludique intergénérationnel » spéciale mixte élus habitants (Elus : Elise Auclair, Gilles Vatoux, Marianne Morsli, Karine Mommessin). Des habitants devront être sollicités pour participer.

Déneigement

En cas de chute de neige un week-end comme le dimanche 24 janvier dernier avec prévision de fonte rapide il est convenu de ne pas demander à l'agent technique de déneiger. Il est simplement nécessaire par sécurité de déneiger les arrivées de chemins ou de sorties de lotissement sur la départementale, notamment ceux en pente. Des élus se sont portés volontaires pour le faire ; une répartition des points à déneiger sera faite.

De nombreux messages de remerciements pour la carte de vœux « douceur » ont été reçus en mairie ce qui montre qu'elle a été bien appréciée.

La séance est levée à 23 h30.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 5 mars 2021 à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,

Dominique VIOT